

CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 12 juin 2014

Il est 20h00 M. Christophe Rapin, Président, ouvre la séance. Mme Isabelle Blanchet, Secrétaire, tient le procès-verbal.

1. Appel

Le Président rappelle que le Conseil a légalement été convoqué et invite la Secrétaire à procéder à l'appel.

A l'appel de leur nom, 31 Conseillères et Conseillers répondent présents. Le quorum étant atteint, le Conseil Général peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président soumet l'ordre du jour à l'approbation du Conseil sans qu'aucun membre du Conseil n'en réclame la lecture.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 12 décembre 2013

Le Président demande si lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 12 décembre 2013, annexé à la convocation, doit être donnée. Aucun membre du Conseil ne sollicite la lecture de ce procès-verbal.

Le procès verbal est accepté à l'unanimité.

4. Admission – Démission

Pas d'admission. Manuel Martin est démissionnaire suite à son départ de la Commune.

5. Approbation des comptes 2013

Le Président rappelle que le préavis Municipal relatif à l'approbation des compte 2013, ainsi que les comptes 2013, ont été remis, avec la convocation, aux Conseillères et Conseillers.

M. Michel Greppin, rapporteur de la Commission des Finances, procède à la lecture du rapport de ladite Commission. Celle-ci recommande d'adopter le préavis Municipal tel que présenté.

Concernant le compte 406.01 Impôt chiens, M. François Viret souhaite savoir à combien s'élève le montant de l'impôt par animal dans la Commune. Le Boursier informe que c'est CHF 30.00 par chien.

M. Raymond Chevallier aimerait savoir si, pour le compte 430.01 Taxe exemption et amendes pompiers, avec le nouveau règlement, la taxe non pompiers sera toujours maintenue. Mme Valérie Rovero répond qu'il n'y aura plus de taxe.

M. José Goy demande si le montant pour la réparation du sentier des gorges figure déjà dans les comptes. Le Syndic répond que cela n'apparaît pas dans les comptes car le montant a été payé par le biais de la convention des gorges.

N'ayant pas d'autre question à ce sujet, le Président soumet le préavis Municipal et les comptes au vote.

Le préavis Municipal relatif à l'approbation des comptes 2013, ainsi que les comptes 2013, sont acceptés à l'unanimité.

6. Rapport de Gestion de la Municipalité

Le Président rappelle que le rapport de Gestion de la Municipalité pour l'année 2013 a été remis, avec la convocation, aux Conseillères et Conseillers. Il n'en est pas fait lecture.

M. Raymond Chevallier, rapporteur de la Commission de Gestion, procède à la lecture du rapport de ladite Commission, laquelle relève essentiellement les points suivants :

- La rénovation de l'appartement du pressoir est terminée et l'appartement est loué depuis le 1^{er} novembre 2013.
- Les travaux de rénovation du clocher de l'Eglise, ainsi que l'horloge sont terminés.
- Le Petit Château a été équipé et est devenu une chambre d'hôtes.
- L'optimisation du système de liaison entre le réservoir de la Commune et celui de la Commune d'Orbe a été réalisée et la pompe changée.
- Au quartier des Trésys, des travaux ont été effectués sur le réseau des eaux claires et des eaux usées.
- La rénovation du mur du cimetière a été effectuée.

La Commission de Gestion propose à la Municipalité de poser une main courante dans les escaliers de la terrasse de la grande salle, côté terrain de foot, ainsi que de remettre quelques pavés de niveau.

Elle demande également de modifier la sortie du parking de la Brossière, côté Lignerolle, ainsi que la réfection des bassins des deux fontaines qui se trouvent au Crêt de la Forge.

La Commission souhaite que la mise à jour du site Internet soit effectuée plus souvent et que les Commissions soient composées de 3 membres et un suppléant.

La Commission de Gestion souhaite savoir quand vont commencer les travaux de collecteur des eaux claires, eaux usées et gaz du quartier de Bois-Jolens.

Le Syndic informe que les travaux du quartier de Bois-Jolens ont été adjugés et débiteront à la mi août. La Municipalité prend note pour la modification de la sortie du parking de la Brossière ainsi que pour la réfection des bassins des fontaines du Crêt de la Forge. Le Syndic rappelle que le site de la Commune est mis jour très régulièrement.

Mme Valérie Rovero informe que la Municipalité prend note pour la pose d'une main courante dans les escaliers de la terrasse de la grande salle et qu'un devis est en court pour les pavés de la terrasse car la réfection du mur est prévue.

Le Conseil Général prend acte du rapport de gestion ainsi que du rapport de la Commission de Gestion.

7. Elections statutaires

Le Président sortant se représente.

M. Christophe Rapin est réélu à la majorité suivante :

Bulletins sortants : 31

Bulletins rentrés : 31

Christophe Rapin : 31

Blanc : 0

Abstention : 0

M. Olivier Delay, Vice-Président sortant ne se représente pas.

Mme Joëlle Tripod se présente et est élue à la majorité suivante :

Bulletins sortants : 31

Bulletins rentrés : 31

Joëlle Tripod : 31

Blanc : 0

Abstention : 0

Scrutateurs : François Viret et Cédric Jeanmonod
Olivier Delay et Corinne Martin, suppléants

8. Elections et nominations des membres de Commissions et des délégués du Conseil

Les personnes suivantes sont élues à la Commission de Gestion-Finances à l'unanimité :

Mme Patricia Descloux, rapporteur, Mme Chantal Maquelin, M. Stéphane Pittet, M. Raymond Chevallier et M. Philippe Nicole, membres, M. Florian Bachmann, 1^{er} suppléant, M. Joël Burkhard, 2^{ème} suppléant et M. Lukas Schaerer, 3^{ème} suppléant.

Les Commissions suivantes sont désignées :

Commission de recours permanent : M. Christophe Maquelin et M. David Massard, suppléant, sont reconduits.

Commission du Feu : Mme Fabienne Delay est reconduite.

Représentant à l'ASIBCO : M. Michel Greppin et Mme Laurence Blanchet, suppléant, sont reconduits.

Délégué ORPC : M. Florian Bachmann est reconduit.

Police Intercommunale : Mme Marianne Gaillard et Mme Aline Martin, suppléant, sont reconduites.

9. Rapports des délégués du Conseil

Mme Marianne Gaillard procède à la lecture du rapport relatif à la Commission Police Intercommunale, dont les points essentiels sont les suivants :

- La Police du Nord Vaudois répond au désir des citoyens dans toutes les Communes membres.
- La Police du Nord Vaudois risque sa survie au vu du projet de fusion des Communes d'Ependes, Suchy, Essert-Pittet et Corcelles-sur-Chavomay avec la Commune de Chavomay.

S'agissant de l'ASIBCO, M. Greppin s'en remet au rapport de la Municipalité dès lors qu'il a transmis ses remarques à Mme Valérie Rovero.

M. Florian Bachmann procède à la lecture du rapport relatif à l'ORPC, dont les points essentiels sont les suivants :

- Les comptes 2013 sont équilibrés et inférieurs de 5.6 % au budget de fonctionnement tandis que le coût par habitant montre une augmentation de CHF 1.64
- Les activités principales ont été l'exercice Tyrano 13 qui simulait un accident ferroviaire dans le tunnel du Mont d'Or, ainsi que la recherche d'une personne disparue.
- La protection civile a effectué 144 jours de travail sur mandat de Communes.

10. Communications du bureau

Pas de communication du bureau.

11. Communications de la Municipalité

Le Syndic informe que le groupe de travail concernant le projet de fusion est en plein travail (voir le site de la fusion sur www.fusion-mos.ch) Deux dates importantes, le 26 mars 2015 pour l'approbation du projet de fusion par les Conseils des 3 Communes concernées et si le projet a été accepté, la date du 14 juin 2015 a été retenue pour la votation populaire.

Concernant le SDT (Service du Développement et du Territoire), le Syndic informe que chaque fois que a Commune créé une zone à bâtir, il faut en enlever une autre ailleurs, ce qui signifie que c'est le Canton qui définira les zones constructibles Des zones constructibles actuelles non exploitées seront remises en zone agricole.

Concernant le glissement de terrain, la Municipalité espère que les travaux de remise en état se dérouleront cette année.

Le clos d'équarrissage d'Yverdon va fermer et une étude pour l'ouverture d'un nouveau centre d'équarrissage est en cours.

M. Nicolas Biselx informe que les Communes de Chamblon, Method et Suscévaz ne veulent pas rejoindre le Police du Nord Vaudois pour l'instant.

Mme Valérie Rovero informe que les travaux ont débuté pour la création de l'appartement dans le local de l'Ancienne Poste et qu'au vu des infiltrations d'eau dans le local, un sondage d'étanchéité pour la fuite de la terrasse de l'Eglise a été effectué et a révélé que l'étanchéité avait besoin d'être refaite. La totalité des frais s'élève à CHF 28'000.00 dont CHF 14'000.00 ont été pris sur le budget appartement et les CHF 14'000.00 restant sur les CHF 50'000.00 pour travaux qui sont demandés en début d'année.

Mme Valérie Rovero informe également que l'ASIBCO sera dissoute le 31 décembre 2015 et qu'une nouvelle association débutera le 1^{er} janvier 2016, comprenant les Communes d'Orbe, Montcherand, Valeyres-sous-Rances, Rances, Sergey, L'Abergement, Lignerolle, Ballaigues, Amex et Agiez. Les nouveaux statuts sont actuellement en consultation auprès des Municipalités.

Le SDISPO a vu le jour le 1^{er} janvier 2014 et comprend 17 communes. M. Berthoud est le nouveau commandant du SDISPO, les DAP Orbe et Montcherand sont regroupés ensemble, le commandement est assuré par M. Richard. Mme Valérie Rovero est représentante du SDISPO. A voir s'il est nécessaire d'avoir encore une Commission du feu ou non.

M. Jean-François Tosetti informe que Mme Nadine Descloux, responsable de la déchetterie, est remplacée par Mme Justine Goy. Mme Mélissa Nicole est suppléante.

M. Eric Martin aimerait savoir ce qu'il en est pour le matériel des pompiers. Mme Valérie Rovero répond que le gros équipement reste dans la Commune et que tout ce qui n'est plus utilisé par les pompiers de Montcherand part à la Commune d'Orbe. Pour ce qui ne serait plus du tout utilisé par les pompiers, il faut voir si l'employé communal en aurait l'utilité.

M. Raymond Chevallier demande si les nouvelles constructions ont l'obligation de construire des abris PC ou si elles peuvent utiliser les abris PC de la Commune si elles n'en construisent pas. Mme Valérie Rovero répond que la construction d'abris PC n'est pas obligatoire et que les gens qui n'en ont pas doivent payer mais que c'est le Canton qui perçoit la taxe.

M. José Simon demande à la Municipalité de faire le nécessaire pour remettre le mur en état afin d'éviter un glissement de terrain sous l'habitation de M. Paul-André Gaillard. Le Syndic répond qu'une étude a été faite et que les résultats ont révélés que le mur ne bougeait pas. M. Bertrand Gaillard vérifiera toutefois les repères avec les géomètres.

12. Divers et propositions individuelles

Mme Marianne Gaillard demande de remettre le crochet pour attacher les chiens devant le cimetière, celui-ci ayant disparu pendant les travaux de réfection du mur. M. Jean-François Tosetti prend note et fera le nécessaire pour que le crochet soit remis en place.

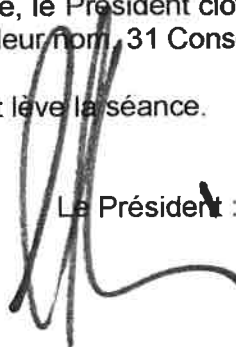

M. Etienne Weber propose de changer le câble pour aller à la déchetterie contre quelque chose de plus sécurisé. La Municipalité prend note.

M. José Simon souhaite que la Police du Nord Vaudois mette moins souvent le radar devant chez Péclard car cela devient du harcèlement. M. Nicolas Biselx répond que 23 contrôles ont été effectués en 2013 et que ces contrôles ont relevé un pourcentage de 8.6 % d'infraction, soit le taux le plus élevé de la région.

13. Appel

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt les débats et demande à la Secrétaire de procéder à l'appel. A l'appel de leur nom, 31 Conseillères et Conseillers répondent présents.

Il est 21h45 lorsque le Président lève la séance.

Le Président :  

La Secrétaire : 